

## Souveraineté numérique

### Bilan du quinquennat et propositions des candidats à la présidentielle 2022

Alice PANNIER

#### ► Points clés

- Le quinquennat Macron a été caractérisé par des efforts notables pour renforcer la souveraineté numérique de la France, *via* la régulation, la sécurisation des industries et infrastructures, et le soutien aux secteurs stratégiques.
- Les candidats en lice pour 2022 adoptent également une vision maximaliste de la souveraineté, qui dans le numérique ne se limite pas à la protection des données, mais inclut également un volet industriel.
- Si tous les candidats dénoncent la politique du gouvernement actuel sur le « *cloud* de confiance », leurs propositions dans le domaine numérique vont globalement dans le sens de l'action menée depuis 2017.
- La faiblesse des propositions des candidats sur la dimension internationale des technologies est toutefois problématique, à l'heure où partenaires et rivaux articulent leurs politiques étrangères autour de ces enjeux, avec des effets déterminants pour la souveraineté numérique européenne.

## Introduction

Dans un contexte politique marqué par deux ans de crise sanitaire et l'irruption de la guerre en Ukraine, les sujets de long terme, telle que la transformation numérique de la société, peinent à émerger dans la campagne pour les élections présidentielles et législatives françaises d'avril et mai 2022. Le numérique est pourtant structurant pour l'avenir de la France et de l'Europe puisqu'il recouvre des enjeux économiques, sociétaux, et de sécurité. Plus fondamentalement, il est devenu un enjeu de « souveraineté ». Dès lors, la plupart des candidats à l'élection présidentielle se saisissent du sujet et ont élaboré des propositions sur le numérique, les technologies et l'innovation.

Le quinquennat Macron en matière de souveraineté numérique s'est décliné sur trois volets : régulation du numérique, sécurisation des industries et des infrastructures, et soutien aux secteurs stratégiques. Si tous les candidats à la présidentielle dénoncent la politique du gouvernement actuel sur le « *cloud* de confiance », leurs propositions dans le domaine numérique vont globalement dans le sens de l'action menée depuis 2017. Les programmes des candidats montrent par ailleurs des insuffisances pour intégrer les enjeux numériques dans leur politique étrangère, comme le font de nombreux États.

## Quinquennat Macron : le numérique dans le projet d'autonomie stratégique européenne

Le candidat Emmanuel Macron avait pris plusieurs engagements pour le numérique lors de la campagne de 2017, dont l'encadrement réglementaire et le renforcement d'une « Europe du numérique<sup>1</sup> ». Le contexte international pendant le quinquennat, caractérisé par la guerre économique entre les États-Unis et la Chine, la pandémie de Covid-19, et la multiplication des cyberattaques, est venu renforcer ces besoins en plaçant les enjeux de souveraineté numérique, technologique, et même industrielle, au cœur du projet, plus large, d'autonomie stratégique européenne. Emmanuel Macron a formulé cette articulation dans un discours en février 2020 : « Pour construire l'Europe de demain, nos normes ne peuvent être sous contrôle américain, nos infrastructures, nos ports et aéroports sous capitaux chinois et nos réseaux numériques sous pression russe [...]. La liberté d'action européenne passe par cette souveraineté économique et numérique.<sup>2</sup> » Pour ce faire, ajoutait le président, « c'est à l'Europe de définir le cadre de régulation qu'elle s'impose [...]. Il nous faut également conforter l'indépendance

---

1. G. Babinet et T. Lenoir, « Quinquennat Macron : le grand décryptage. Numérique et nouvelles technologies », Institut Montaigne, 2021, p. 2.

2. Discours du président Emmanuel Macron sur la stratégie de défense et de dissuasion devant les stagiaires de la 27<sup>e</sup> promotion de l'école de guerre, Paris, 7 février 2020.

technologique de l'Europe et sa capacité à anticiper les prochaines ruptures stratégiques. » Plus récemment, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, a qualifié la « souveraineté technologique » comme condition, voire comme « clé absolue », de la souveraineté politique<sup>3</sup>.

Mais que recoupe, en pratique, cette ambition de « souveraineté numérique » ? Pour se saisir en pratique de cet enjeu de taille, le gouvernement a pris un ensemble de mesures qui se sont concentrées sur (1) la régulation du secteur numérique et la protection des données, (2) la sécurisation des entreprises et des infrastructures numériques et de télécommunication, et (3) le développement de l'écosystème industriel et de recherche et innovation dans le numérique. L'ambition de souveraineté s'est déclinée autant à l'échelle nationale qu'à l'échelle européenne, avec un ensemble d'initiatives dont les effets sont encore difficiles à évaluer. Alors que Macron a, au moment où nous écrivons ces lignes, fait peu de propositions publiques pour un potentiel second mandat, le secrétaire d'État au numérique, Cédric O, a laissé entendre début mars que le plan serait de poursuivre et d'amplifier les mêmes efforts<sup>4</sup>.

---

## Que recoupe cette ambition de « souveraineté numérique » ?

---

### **Régulation : la « big tech » en ligne de mire**

En novembre 2020, le parti LREM identifiait un double problème, auquel sont confrontées la France et l'Europe : « l'hégémonie des géants du numérique et [...] la fuite de nos données en dehors du continent européen<sup>5</sup> ». Concernant le premier problème, plusieurs mesures ont déjà été prises visant à agir par la fiscalité, le droit et la labellisation, contre la domination du numérique par quelques grandes entreprises américaines, et dans une moindre mesure, chinoises. Le gouvernement a promulgué en juillet 2019 une loi de taxe sur les services numériques, connue sous le nom de « taxe Gafa » (taxe de 3 % sur le chiffre d'affaires réalisé en France). Il a aussi cherché à agir à l'échelle de l'Union européenne<sup>6</sup> (UE) et mondiale, *via* le G20 et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Un projet d'impôt mondial sur les multinationales a été signé en octobre 2021 par 136 pays, et il prévoit un impôt minimum de 15 % sur les multinationales, y compris les acteurs du numériques. Un autre axe d'effort a été l'action au niveau européen avec le *Digital Markets Act*, actuellement en négociations à Bruxelles pour répondre aux pratiques de neutralisation de la concurrence et établir un marché du numérique plus équitable.

---

3. Déclaration de M. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des finances et de la relance, sur la souveraineté numérique de l'Union européenne, à Paris le 7 février 2022, disponible sur : [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr).

4. « Le pitch des candidats à la Présidentielle sur le numérique », BFMTV, 9 mars 2022, disponible sur : [www.bfmtv.com](http://www.bfmtv.com).

5. « Prise de position : déploiement de la 5G », La République en Marche, novembre 2020, disponible sur : <https://storage.googleapis.com>.

6. Notamment projet européen de redevance sur le numérique, actuellement en suspend.

Le gouvernement s'est également attaqué au second problème, celui de la fuite des données en dehors du continent européen, non sans susciter des débats au sein de la classe politique et des acteurs économiques du secteur quant à l'approche adoptée. Ainsi le gouvernement a-t-il été critiqué pour avoir choisi, sans appel d'offres, Microsoft, entreprise soumise à l'extraterritorialité du droit américain, pour héberger le « *Health Data Hub* », qui vise à centraliser les données médicales des Français à des fins de recherche. Mais le problème ne concerne pas uniquement les données sensibles de l'État : 75 % des *start-ups* de la French Tech et 80 % des entreprises du CAC 40 sont clients d'Amazon Web Services, et 80 % sont abonnées au *cloud* Microsoft<sup>7</sup>.

Changer les conditions de l'hébergement et du traitement des données a donc été un axe important de l'action du gouvernement. Avec sa stratégie « le *cloud* au centre », publiée en mai 2021, il a cherché à répondre aux besoins français en termes de services *cloud*, tout en garantissant la sécurité des données. Pour ce faire, le gouvernement a créé un nouveau label : le « *cloud* de confiance », qui permet la création d'entreprises de *cloud* européennes utilisant des technologies étrangères sous licence – modalité qui offre une garantie de protection juridique des données contre les lois extraterritoriales<sup>8</sup>. Ce label a été très largement critiqué comme ayant manqué une opportunité de soutenir les acteurs français et européens du *cloud*, en pérennisant le *statu quo* et la mainmise des acteurs non européens sur le secteur<sup>9</sup> (cf. *infra*).

## **Sécurisation des industries et des infrastructures**

La seconde priorité du gouvernement a été de sécuriser les industries françaises de pointe et les infrastructures numériques et de télécommunication. Sur le premier volet, l'État français était déjà plutôt bien équipé pour surveiller les risques sécuritaires découlant de prises de contrôle étrangères d'entreprises stratégiques, et, le cas échéant, empêcher ces prises de contrôle. En réponse notamment à la multiplication des investissements chinois en Europe, la loi PACTE<sup>10</sup>, adoptée en 2019, a renforcé la procédure d'examen des investissements directs étrangers dans les secteurs technologiques « critiques » et élargi le pouvoir de contrôle de l'État par le biais d'une prise de participation spéciale dans les entreprises concernées. En 2020, le seuil de contrôle des investissements a par ailleurs été abaissé de 25 % de propriété étrangère (hors UE et Espace économique européen) à 10 %<sup>11</sup>.

---

7. F. Miguet, « La France peut-elle retrouver sa souveraineté numérique ? », *Capital*, 28 janvier 2022, disponible sur : [www.capital.fr](http://www.capital.fr).

8. A. Pannier, « The Changing Landscape of European Cloud Computing : Gaia-X, the French National Strategy, and EU Plans », *Briefings de l'Ifri*, Ifri, juillet 2021.

9. M. Pollet, « French Cloud Industry Regrets Government's Ambivalence in Dealing with Digital Giants », *Euractiv*, 21 octobre 2021, disponible sur : [www.euractiv.com](http://www.euractiv.com).

10. PACTE : « Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises ».

11. « Bruno Le Maire et Franck Riester annoncent la prolongation d'un an de l'abaissement exceptionnel du seuil de contrôle des investissements étrangers en France de 25 à 10 % », Direction générale du Trésor, 30 novembre 2021, disponible sur : [www.tresor.economie.gouv.fr](http://www.tresor.economie.gouv.fr).

Cette attention gouvernementale s'est également traduite par de nouvelles actions pour sécuriser les infrastructures numériques et de télécommunication. Le renforcement des moyens de la cybersécurité a été constant depuis la présidence Hollande et poursuivi par Emmanuel Macron : augmentation des effectifs de l'Agence de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et du ministère des Armées pour le volet cyberdéfense, création du « campus cyber » pour consolider l'écosystème français dans le secteur, adaptation des protocoles face aux futures menaces quantiques... Le déploiement du réseau 5G a, pour sa part, été sujet à des mesures visant à exclure des technologies à risque des réseaux français<sup>12</sup>. En 2020, l'ANSSI a décidé que les licences de déploiement d'équipements Huawei ne seraient autorisées que pour une période limitée, ce qui revient effectivement à éliminer progressivement les équipements Huawei 5G du territoire français d'ici 2028. Malgré ces restrictions pour des raisons de cybersécurité, notons que l'équipementier chinois a inauguré en octobre 2020 un nouveau centre de recherche à Paris, son sixième en France, dédié à la recherche fondamentale en mathématiques et en calcul.

## ***Soutien aux secteurs stratégiques***

La souveraineté au cœur de l'ambition du gouvernement recouvre des secteurs stratégiques et des technologies « critiques », dans lesquels l'État revendique une implication particulière. Fin 2019, celles-ci étaient définies comme incluant : la cybersécurité, l'intelligence artificielle (IA), la robotique, la fabrication additive, les semi-conducteurs, les technologies quantiques et le stockage de l'énergie. La liste a été élargie en janvier 2022 pour inclure la biotechnologie et les technologies impliquées dans la production d'énergie renouvelable<sup>13</sup>. Dans ces secteurs technologiques stratégiques toujours plus vastes, un effort a été fait pour soutenir la R&D et l'industrie, se traduisant par une multiplication de fonds et plans d'investissement dédiés.

D'une part, il y a eu des stratégies ciblées, comme la stratégie nationale pour l'intelligence artificielle (1,5 milliard d'euros [Md€] sur 5 ans), le plan quantique (1,8 Md€), la stratégie nationale pour la cybersécurité (1 Md€), la stratégie d'accélération sur la 5G (480 millions d'euros). Ces montants — généralement sur 5 ans — sont similaires ou légèrement inférieurs aux efforts faits par des pays comme le Royaume-Uni et l'Allemagne, qui ont par exemple investi sur l'IA, respectivement, 2,65 milliards de livres (environ 3,2 Mds€) sur 5 ans, 3 Mds€ sur 7 ans<sup>14</sup>. Au niveau européen, la France a soutenu la mise en place des projets importants d'intérêt commun européen dans le *cloud*, l'hydrogène, les batteries et la micro-électronique – des projets permettant d'octroyer collectivement des aides d'État à des entreprises dans des secteurs identifiés comme stratégiques.

---

12. J. Nocetti, « L'Europe dans la géopolitique de la 5G. Une ligne de crête technologique ? », *Études de l'Ifri*, Ifri, janvier 2022.

13. « Les secteurs d'activité dans lesquels les investissements sont soumis à autorisation préalable », Direction Générale du Trésor, 25 novembre 2021, disponible sur : [www.tresor.economie.gouv.fr](http://www.tresor.economie.gouv.fr).

14. G. Babinet et T. Lenoir, « Quinquennat Macron : le grand décryptage, *op. cit.*

À ces stratégies ciblées se sont ajoutés des plans transversaux. Cela inclut le Fonds pour l'innovation et l'industrie, lancé en janvier 2018, dans le cadre duquel BPI France s'est vue dotée d'un ensemble d'actifs de 10 Mds€, dont environ un tiers est dédié à l'investissement dans les *start-ups* de la *deep tech* dans une logique *bottom-up*<sup>15</sup>. Un autre

---

## Accompagner la croissance des *start-ups* européennes du numérique

---

volet de financement est le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA4), annoncé en septembre 2020 et destiné aux universités et à la recherche. Il comprend un investissement de 12,5 Mds€ sur 5 ans pour « accélérer » l'innovation dans certains secteurs, notamment l'IA, le quantique, la cybersécurité, la 5G, l'hydrogène propre, la santé numérique et le *cloud*<sup>16</sup>. En octobre 2021, un nouveau plan d'investissement « France 2030 », d'un montant de 30 Mds €, a été annoncé, apportant un soutien

supplémentaire à plusieurs secteurs stratégiques, dont le spatial. Là aussi, l'action nationale a été doublée d'une action européenne. Le gouvernement a poussé pour l'établissement du Conseil européen de l'innovation, au sein du programme de financement de la recherche « Horizon Europe » et a encouragé le lancement de *Scale Up Europe*, un fonds de capital-risque qui doit à terme disposer de 10 Mds€ pour accompagner la croissance des *start-ups* européennes du numérique<sup>17</sup>.

## Projets des candidats pour 2022 : sur le numérique, point de débats ?

Les principaux candidats en lice pour la présidentielle, hormis Emmanuel Macron, sont de gauche à droite : Fabien Roussel (Parti communiste, PC), Jean-Luc Mélenchon (Union populaire, UP), Anne Hidalgo (Parti socialiste, PS), Yannick Jadot (Europe-Écologie-Les Verts, EELV), Valérie Pécresse (Les Républicains, LR), Marine Le Pen (Rassemblement national, RN), et Éric Zemmour. Les programmes des candidats indiquent un fort degré de consensus transpartisan sur la souveraineté numérique, autour de plusieurs éléments.

### ***Convergences et nuances sur la souveraineté dans le cloud et les données***

Force est de constater que la notion de « souveraineté numérique » est promue par tous. Cependant, parmi les opposants à Emmanuel Macron, les géants du numérique, mais aussi le « *cloud* de confiance », sont vus comme des freins à l'atteinte de cet objectif. En effet, tous considèrent la domination du numérique par de grandes entreprises étrangères, comme une menace à la souveraineté numérique de la France et voient le « *cloud* de

---

15. Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, septembre 2019.

16. « Stratégies d'accélération pour l'innovation », Gouvernement, 7 février 2022, disponible sur : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr).

17. A. Gayte, « Emmanuel Macron a-t-il tenu ses promesses de 2017 concernant la tech et le numérique ? », Numérama, 15 février 2022, disponible sur : [www.numerama.com](http://www.numerama.com).

confiance » comme insuffisant car risquant de faire perdurer le *statu quo*. Ainsi, Anne Hidalgo propose de « restaurer [la] souveraineté » française en stockant les données sensibles « sur le territoire national » et éviter qu'elles ne transitent à l'étranger<sup>18</sup>. Marine Le Pen, considère également que « nous ne pouvons accepter de telles délégations de notre indépendance<sup>19</sup> ». Valérie Pécresse qualifie l'hébergement de la plateforme des données de santé chez Microsoft de « véritable erreur stratégique » et considère que le projet gouvernemental de « *cloud* de confiance » est une « mystification<sup>20</sup> ».

La principale nuance parmi les candidats concerne l'échelon — français ou européen — où doit se manifester la « souveraineté numérique » dans le *cloud*. Valérie Pécresse propose l'établissement à l'horizon 2030 d'un « *cloud* souverain » mis en œuvre par des entreprises françaises et européennes<sup>21</sup>. Jean-Luc Mélenchon, pour sa part, souhaite « démocratiser l'utilisation de serveurs de droit français situés en France<sup>22</sup> ». Éric Zemmour, lui, propose « [d'imposer] par la loi que les données sensibles des Français ainsi que les données stratégiques de l'État et du secteur privé soient hébergées et sécurisées en France sur des solutions souveraines<sup>23</sup> ». Rappelons cependant que la localisation des serveurs sur le territoire national n'est pas en soi une garantie concernant le traitement des données (qui dépend du fournisseur de service). Par ailleurs, le droit européen exige la libre circulation des données au sein de l'UE, sauf pour des raisons de sécurité nationale. Or, des exigences accrues de cybersécurité pour les données sensibles — et des offres françaises répondant à ces besoins (tels que 3DS Outscale et OVH) — existent déjà.

---

## La notion de « souveraineté numérique » est promue par tous

---

Enfin, les « communs numériques » (c'est-à-dire les logiciels libres et les données ouvertes) sont généralement vus comme un vecteur de souveraineté numérique. Ils contribuent, selon le gouvernement, « au renforcement de la souveraineté de tous les États » et de l'UE en offrant une alternative aux grandes plateformes<sup>24</sup>. En 2021, une circulaire du Premier ministre a renouvelé l'ambition en matière d'ouverture, de circulation et d'exploitation des données, algorithmes et codes sources publics, qui ont montré leur utilité dans la lutte contre la pandémie de Covid-19<sup>25</sup>. L'action du gouvernement dans le domaine n'est pas achevée et entend là aussi se décliner à l'échelon

---

18. J. Paugam, « Anne Hidalgo : "L'autorégulation, c'est comme le ruissellement, ça ne marche pas" », *Le Point*, 6 novembre 2021.

19. J. Paugam, « Marine Le Pen : "Nos données sont une ressource industrielle stratégique" », *Le Point*, 4 novembre 2021.

20. J. Paugam, « Valérie Pécresse : "L'État doit se réarmer en matière numérique" », *Le Point*, 4 novembre 2021.

21. *Ibid.*

22. « Ce que l'on sait du programme économique de Jean-Luc Mélenchon », *L'Usine Nouvelle*, 18 janvier 2022.

23. E. Zemmour, « Programme numérique ».

24. « Création d'une initiative européenne pour les communs numériques », Communiqué conjoint du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et du Secrétariat d'État chargé de la Transition numérique et des communications électroniques, 7 février 2021, disponible sur : <https://presse.economie.gouv.fr>.

25. « Politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources », Circulaire n° 6264/SG du Premier Ministre, 27 avril 2021.

européen. En février 2022, le gouvernement a proposé une initiative européenne visant à identifier, promouvoir et contribuer — y compris financièrement — à ces communs. Du côté de l'opposition, c'est l'Union Populaire qui a le programme le plus ambitieux dans le domaine. L'équipe de Mélenchon propose de créer une agence de développement du logiciel libre, potentiellement au niveau européen, et de garantir un accès gratuit pour tous à un *cloud*, basé sur du logiciel libre<sup>26</sup>.

## **Pour un État investisseur**

L'ensemble des candidats voient un rôle prépondérant pour l'État en tant qu'investisseur et régulateur du numérique, et pour montrer l'exemple. Pour ce faire, de nombreux candidats proposent d'utiliser la commande publique comme levier pour œuvrer au soutien des acteurs du numérique français. Le PS fait remarquer que les 20 % du plan de relance de l'UE destinés au numérique n'ont été que marginalement alloués à des entreprises françaises ou européennes, et que l'État n'a pas communiqué à ce sujet, tant les chiffres étaient « alarmants<sup>27</sup>. » En retour, Les Républicains proposent d'établir des quotas pour la commande publique, que le critère du prix dans les marchés publics ne

---

## L'État, un rôle d'investisseur et de régulateur du numérique

---

puisse pas dépasser une limite de 35 % et que l'attribution des marchés garde une part importante aux *start-ups* européennes<sup>28</sup>. Valérie Pécresse propose même d'imposer un quota de 50 % de produits européens en matière de logiciels et d'infrastructures numériques dans la commande publique<sup>29</sup>. Notons que, mis à part le *cloud*, les technologies jugées prioritaires ne sont généralement pas détaillées par les candidats. Seul le programme d'Éric Zemmour mentionne spécifiquement la cybersécurité,

l'intelligence artificielle, l'ordinateur quantique et les semi-conducteurs ; quant à lui, Jean-Luc Mélenchon est le seul à avoir élaboré un programme sur le spatial.

Un autre point de consensus parmi les candidats est l'intention de durcir les conditions de rachat des *start-ups* françaises par des grandes entreprises du numérique. L'idée est soutenue par Les Républicains, qui souhaitent créer un « Haut Conseil de la souveraineté économique et numérique » chargé d'autoriser ou non de tels rachats<sup>30</sup>. Anne Hidalgo a également insisté sur le sujet<sup>31</sup>, et le parti présidentiel a, lui aussi, émis

---

26. Jill-Maud Royer lors de la conférence « Présidentielle 2022 : Le débat du numérique », Sciences Po, Paris, le 16 février 2022.

27. Rémi Cardon lors de la conférence « Présidentielle 2022 ».

28. Nelly Garnier lors de la conférence « Présidentielle 2022 ».

29. « Le programme de Valérie Pécresse à la présidentielle 2022 », *Le Monde*, 14 février 2022, disponible sur : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr).

30. J. Paugam, « Valérie Pécresse : "L'État doit se réarmer en matière numérique" », *op. cit.*

31. Anne Hidalgo a déclaré, de manière assez vague : « L'État actionnaire doit conserver sa souveraineté, toujours avoir son mot à dire et exercer, s'il le juge utile, son droit de veto ». Lire J. Paugam, « Anne Hidalgo : "L'autorégulation, c'est comme le ruissellement, ça ne marche pas" », *op. cit.*



l'intention « [d'accentuer] le contrôle des rachats de nos *start-ups* innovantes par les géants du numérique » et « [d'élargir] les critères permettant d'appliquer ce droit de véto, aujourd'hui limités par les traités européens<sup>32</sup> ».

## **Quels angles morts ?**

Si le sujet du numérique et des technologies n'est pas au cœur de la campagne présidentielle, les candidats ont tous fait des propositions sur ce thème, qui est plutôt l'objet d'un consensus : les candidats adoptent tous une vision maximaliste de la souveraineté numérique, qui ne se limite pas à la protection des données, mais également à un volet industriel. Cependant, les propositions des candidats présentent plusieurs angles morts.

D'abord, il y a la question de la faisabilité. La commande publique est présentée par tous comme un levier de souveraineté, mais ce serait une mesure insuffisante : la commande publique dans le secteur représentait 2,2 Mds€ en 2020 en France, ce qui offre un levier limité au regard du marché du numérique qui, dans son ensemble représente 56,3 Mds€<sup>33</sup>. Par ailleurs, bien que le parti présidentiel pousse — comme les autres — pour la mise en place d'une préférence européenne pour les achats publics, le secrétaire d'État au numérique Cédric O note que cela relève d'une compétence de la Commission européenne, et nécessiterait donc un consensus européen, absent à ce jour<sup>34</sup>. La faisabilité des propositions des candidats est donc loin d'être garantie.

Un second angle mort est l'articulation entre la souveraineté numérique, la politique étrangère, et les enjeux de sécurité et de gouvernance internationales. Les relations avec les États-Unis, et plus encore la Chine, sont globalement absentes des programmes des candidats, au-delà de quelques grandes lignes<sup>35</sup>. Interrogés sur les services numériques chinois comme alternatives aux entreprises américaines, les candidats interviewés par *Le Point* à l'automne 2021 sont unanimes : les acteurs chinois doivent, comme les autres, se soumettre au droit européen, et les mesures notamment au niveau de l'UE doivent

---

**Les enjeux stratégiques de la montée en puissance technologique de la Chine sont peu évoqués**

---

32. « Prise de position : déploiement de la 5G », *op. cit.*

33. « Présentation des résultats 2020 de la commande publique », AdCF & Banque des Territoires, 30 mars 2021, disponible sur : [www.adcf.org](http://www.adcf.org) ; « Bilan 2021 et perspectives 2022 du secteur numérique », Numéum, 7 décembre 2021, disponible sur : <https://numeum.fr>.

34. « Le pitch des candidats à la Présidentielle sur le numérique », BFMTV, 9 mars 2022, disponible sur : [www.bfmtv.com](http://www.bfmtv.com).

35. Éric Zemmour propose un « dialogue de fonds avec toutes les puissances, dont la Chine et la Russie » (É. Zemmour, « Programme Politique étrangère »), pendant que l'Union Populaire affirme que « l'OTAN menace la Chine » (*Pour une France indépendante, souveraine et non-alignée*, p. 9), là où Yannick Jadot se concentre sur les enjeux de droits humains et de climat dans les relations avec la Chine (Y. Jadot, *Changeons !*, p. 75) et que Marine Le Pen se focalise sur le maintien de la liberté de navigation (M. Le Pen, *La Défense : réarmer la France*, p. 9).

répondre aux « velléités hégémoniques » des entreprises chinoises comme des entreprises américaines<sup>36</sup>. Cependant, les enjeux plus stratégiques soulevés par la montée en puissance technologique de la Chine ne sont pas évoqués. Plus généralement, les liens entre technologies, sécurité internationale et politique de défense ne sont pas analysés. Certains candidats font un lien entre effort R&D, industrie civile et acquisitions militaires (Roussel, Le Pen, et Mélenchon), et d'autres mettent l'accent sur la régulation internationale de l'espace et du cyber (Jadot, Le Pen, et Mélenchon), mais force est de constater que le numérique et les technologies n'apparaissent pas dans les programmes comme des enjeux stratégiques et structurants pour la politique étrangère. Cela constitue un réel angle mort, en comparaison de la place qu'ont pris ces enjeux aux États-Unis, en Chine, au Royaume-Uni ou en Russie, dans les priorités stratégiques de ces États et dans la définition de leur politique étrangère. Or, les politiques menées par ces partenaires ou rivaux (régulation des entreprises numériques ; contrôle sur les infrastructures, câbles, satellites ; conflits dans l'espace et le cyberspace ; politiques de sanctions technologiques ; réorganisation des chaînes de valeurs ; investissements en R&D...), et les nouvelles alliances technologiques qui se cristallisent, auront des effets déterminants sur la capacité d'action de la France et de l'UE, et le projet de souveraineté numérique.

---

**Alice Pannier** est chercheuse et responsable du programme Géopolitique des technologies à l'Institut français des relations internationales (Ifri).

#### Comment citer cette publication :

Alice Pannier, « La souveraineté numérique : bilan du quinquennat Macron et perspectives pour la présidentielle 2022 », *Briefings de l'Ifri*, Ifri, 15 mars 2022.

ISBN : 979-10-373-0509-1

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

© Tous droits réservés, Ifri, 2022

Couverture : © kb-photodesign/Shutterstock.com

---

36. J. Paugam, « Anne Hidalgo : "L'autorégulation, c'est comme le ruissellement, ça ne marche pas" », *op. cit.*





27 rue de la Procession  
75740 Paris cedex 15 – France

[Ifri.org](http://Ifri.org)

